



délais et formalites congés parental mi-temps

Par **alenais**, le **03/07/2009** à **22:31**

bonjour, je suis actuellement en congés maternité pour un premier enfant, je souhaitais connaître les délais pour informer mon employeur, sachant que mon congés maternité se stoppe le 21 août, pour prendre un congés parental à mi-temps.

par ailleurs je souhaiterais également savoir si j'ai le droit à un congés parental à mi-temps pour un premier enfant et sous quelle base au niveau de mes heures, sachant qu'à l'heure actuelle je travaille 31h50 par semaine et que je travaille depuis 4 ans dans la même entreprise.

Par **Visiteur**, le **04/07/2009** à **07:45**

bonjour,

un petit peu de lecture :

<http://www.travail-solidarite.gouv.fr/informations-pratiques/fiches-pratiques/conges-absences-du-salarie/conge-parental-education.html>

a bientôt...